Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022 Affichage : 13/07/2022

Département de Loire Atlantique - Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-62

<u>OBJET</u>: COHESION DU TERRITOIRE: AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE DE CORDEMAIS: TRANSFERT DE GESTION ENTRE SNCF RESEAU ET LA COMMUNE DE CORDEMAIS

L'an 2022, le 05 juillet à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 28/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents:

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoît LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration:

Lydie RETAILLEAU ayant donné procuration à Solène LAUNAY

André LANCIEN ayant donné procuration à Franck CLOUET

Patrice DRAIGNAUD ayant donné procuration à Stéphanie MELOT

Karine DESVARD ayant donné procuration à Guinard MARNE

Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient excusés:

Pascal PHILIPPE

Etaient absents:

Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur: Thierry GADAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

EXPOSÉ

La commune a acté le projet d'aménagement de la voie douce, le long de la RD n°49 et l'aménagement du parking de la gare.

Concernant le deuxième point, il s'agit d'augmenter la capacité actuelle d'accueil du parking.

Ces travaux s'opèrent sur une partie foncière privative, dont la propriété est celle de la société SNCF Réseau.

Un accord de principe a été donné par le service INFRAPOLE de SNCF Réseau en octobre 2021.

La mise à disposition de la surface utile à l'agrandissement s'opère par la réalisation d'une convention de transfert de gestion.

Cette convention indique les modalités techniques, pratiques et financières de l'acte.

Annexe: CM05-07-2022 Convention portant transfert de gestion entre la SNCF et la commune de Cordemais

Annexe: CM06-07-2022 Plan projet de division

Après en avoir délibéré, le conseil :

- > APPROUVE le projet de transfert de gestion entre SNCF Réseau et la Commune de Cordemais,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la convention.

Délibération adoptée par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 3 voix Abstention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220705-2022-62-DE

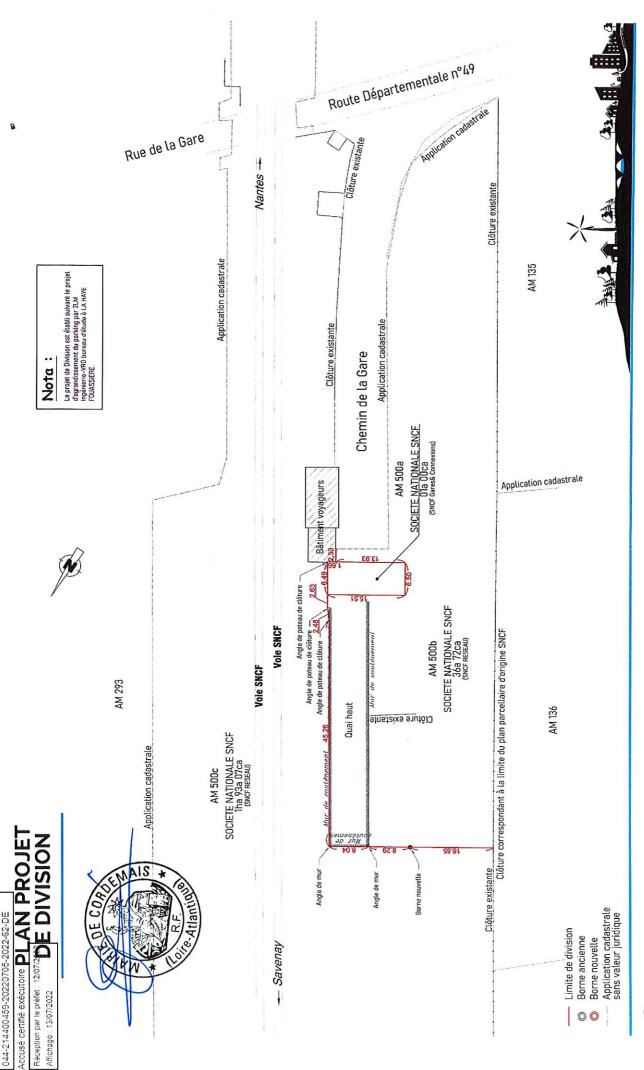
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022 Affichage : 13/07/2022

mois et an ci-dessus

Le Maire **Daniel GUILLE**

Fait et d



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Commune de CORDEMAIS I La Gare
PROPRIETE: SOCIETE NATIONALE SNCF I Parcelle AM n°500
Dossier SJ 20221949A I ECHELLE 1/500 I SYSTEME DE REFERENCE RGF93-CC47 NGF 16N69 (TERIA)
RESPONSABLE: S.Remard I DATE D'EDITION: 19/05/2022

Saint Jacques de la Lande

BONALIALES DE LA LANDE M. CAVILLON.Sébastien..... Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 044-214400459-20220705-2022-62-DE 12/07/2022 exécutoire Cachet du rédacteur du document: Accusé centrié par Réception 4ffichage

Signature:

Date .19/05/2022...

Document dressé par

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP) MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

B - En conformité d'un piquetage : \$22\04(2022......effectué sur le terrain ; A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

....... ś ərləmoşę...... M-rsq... C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

au dos de la chemise 6463. Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées

A ST-JACQUES DE LA LANDE 19/05/2022

(1) Tayes te mentions hustines, La formale A minist applicable que dans le cas Ouno caquisco (plan nénové par vole de mine à plan), dans la formale B les procrétaires peuvent avoir effectué eux-mèmes de la personne agrécé (gécratire appearant proprient la calculative, avoue névée de la personne et qualité de la proprière qui proprétatire, en cue de montrétaire, avoue neyvelentaire, destinaire de la turbité de la turbité de la parieire s'en est cificient de proprétatire, avoue neyvelentaire, qualité de la turbité de la turbité de la partie qualité de la turbité de la turbité de la proprétation de proprétation de la partie de la proprétation de la propr Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 20022006

Echelle d'origine: 1/2000

Feuille(s)

Cordemais

Commune: 044045

Section

Qualité du plan : régulier <20/03/80

10

Document vérifié et numéroté le

Numéro d'ordre du document d'arpentage

